

## Décision ARS Guyane n° 45/2022/ARS/DSP.....

Portant établissement de la liste des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique pour le département de la Guyane

### La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Guyane

VU le code de la santé publique et notamment ses articles R.1321-6, R.1321-14 et R.1322-5 ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé

VU le décret du 19 décembre 2018 relatif à la nomination de Madame Clara DE BORT, en qualité de directrice de l'Agence régionale de santé de la région Guyane ;

VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 15 mars 2011, relatif aux modalités d'agrément, de désignation et de consultation des hydrogéologues en matière d'hygiène publique ;

VU la décision n° 66 du 11 septembre 2017 portant établissement de la liste des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique pour le département de la Guyane ;

VU la décision ARS Guyane n° 10/2022/ARS/082 du 22 juillet 2022 ouvrant un appel à candidature en vue de l'établissement de la liste d'hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique pour le département de la Guyane ;

### ARRETE

#### Article 1 :

La liste des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique pour la Guyane est établie comme suit :

- Jean CARRE, **coordonnateur**
- Renaud VIOT, **coordonnateur suppléant**
- Damien BRELIVET
- Adélaïde COURBIN
- Anne-Laure KERBOUL
- Arnaud ROGER

**Article 2 :**

Cette liste est valable pour le département de la Guyane à compter du 10 novembre 2022 et jusqu'au 9 novembre 2027.

**Article 3 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours gracieux a été déposé au préalable.

**Article 4 :**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Guyane.

**Article 5 :**

La directrice générale de l'agence régionale de santé de Guyane est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Cayenne, le 07/11/2022

La directrice générale de santé de Guyane



  
Clara de Bort